



La société AGRIMER, située à Plouguerneau (29), est spécialisée dans le développement de produits à base d'actifs marins pour les secteurs de la cosmétique, l'agriculture et la diététique.

AGRIMER est la seule société bretonne à intégrer la filière complète. Idéalement situés au bord de la mer d'Iroise, un des plus grands champs d'algues d'Europe, nous intervenons dès la récolte de la matière première jusqu'à la fabrication du produit fini pour nos propres gammes et dans le cadre de sous-traitance dans notre usine certifiée selon les Bonnes Pratiques de Fabrication cosmétiques ISO 22716.

Notre savoir-faire a été récompensé par l'obtention de la labellisation "Entreprise du Patrimoine Vivant" (EPV), distinction accordée par l'État et récompensant les entreprises françaises pour l'excellence de leur savoir-faire. AGRIMER est l'unique entreprise de la filière Algues labellisée EPV.

Aujourd'hui, AGRIMER recherche un(e) Chargé(e) d'Affaires Règlementaires en CDI.

Rattaché(e) à la Responsable Affaires Règlementaires, vous aurez comme principales missions :

- la réalisation des listes des ingrédients des produits et la détermination des PAO
- la vérification des documents de décor
- la préparation des dossiers pour envoi en évaluation toxicologique
- la réalisation des dossiers d'informations produits
- la préparation des documents règlementaires nécessaires pour les enregistrements à l'export
- la notification de la mise sur le marché des produits cosmétiques (CPNP, SCPN, Santé Canada)
- le maintien des bases de données et les outils de suivi réglementaire à jour
- le traitement de demandes, support réglementaire aux services internes et aux clients

Vous travaillerez en étroite collaboration avec les autres services de l'entreprise (R&D, Coordination, Marketing, Commerciaux, Qualité) ainsi qu'avec les partenaires externes (toxicologue, fournisseurs)

Profil recherché :

- Formation en chimie / cosmétique / affaires réglementaires (Bac+3 minimum)
- Première expérience de 2-3 ans en Affaires Règlementaires des produits cosmétiques
- Bonne maîtrise du Règlement Cosmétique Européen 1223/2009
- Bon niveau d'anglais indispensable (compréhension technique)
- Bonne maîtrise des outils bureautique Word, Excel ; une connaissance du logiciel Coptis serait un plus
- Qualités relationnelles et travail en équipe
- Qualités rédactionnelles et de communication
- Curiosité, capacité d'analyse et de synthèse, rigueur et organisation

Poste à pourvoir dès que possible, basé à Plouguerneau (29)

Statut Agent de maîtrise, rémunération selon profil et expérience

Envoyez votre CV et lettre de motivation à reglementaire@agrimer.com